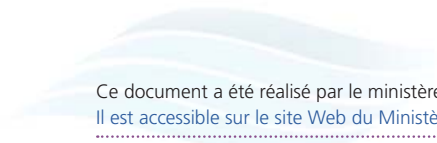


Rapport annuel 2007-2008

Société québécoise d'assainissement des eaux



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).
Il est accessible sur le site Web du Ministère (www.mamr.gouv.qc.ca).

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions, 2008

ISBN 978-2-550-53750-2 (imprimé)

ISBN 978-2-550-53751-9 (PDF)

ISSN 0839-4385 (imprimé)

ISSN 1913-7710 (PDF)

Dépôt légal – 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit
et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Québec, le 22 septembre 2008

Madame Nathalie Normandeau
Vice-première ministre
et ministre des Affaires municipales et des Régions

Gouvernement du Québec
Édifice Jean-Baptiste-De-La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Madame la Ministre,

À titre d'administrateur de la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec, j'ai l'honneur et le plaisir de vous soumettre le rapport annuel 2007-2008, conformément aux dispositions de la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Ce rapport détaille l'ensemble des activités de la Société pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Michel Gagnon
Administrateur

Table des matières

Mission	5
Message de la direction	6
Évolution des affaires	7
• La clientèle	7
• Les réalisations	7
• Les investissements	8
• Le financement des ouvrages	9
• Les frais d'exploitation	11
États financiers	13
• Rapport de la direction	15
• Rapport du vérificateur	17
• Résultats	18
• Bilan	19
• Flux de trésorerie	20
• Notes complémentaires	21

Mission

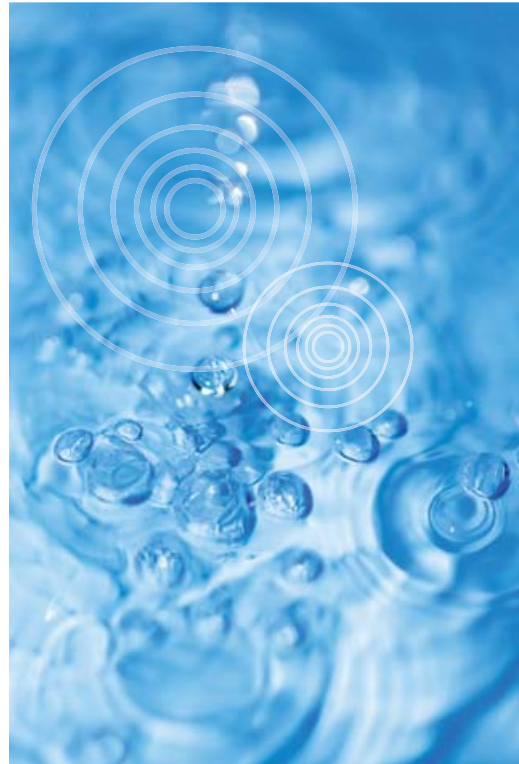
Créée en 1980, la Société québécoise d'assainissement des eaux est une société d'État au service des municipalités. Sa mission est de leur fournir des services de gestion et de financement appropriés afin qu'elles puissent se doter d'équipements d'assainissement des eaux usées de qualité, au meilleur coût possible, et ce, au bénéfice des populations desservies par ces municipalités.

La Société doit accomplir ses mandats dans le cadre de sa loi constitutive et exercer ses activités en respectant les modalités administratives approuvées par le gouvernement.

À l'exception de la finalisation d'un dernier dossier encore actif, la Société a maintenant accompli l'essentiel de ses mandats de gestion de projets et se consacre dorénavant à la gestion rigoureuse de sa dette.

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), la Société avait pour mandat :

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer, exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ;
- de réaliser des études et d'exécuter des travaux en matière d'égout et d'assainissement ainsi que des travaux d'aqueduc, de recherche en eau et de traitement de l'eau potable pour certaines localités du Québec ;
- d'agir à l'extérieur du Québec, en association avec les entreprises québécoises œuvrant dans le domaine de la gestion de l'eau, notamment en fournissant des biens et services liés à l'expérience acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine.



Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), la Société a eu pour mandat :

- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux ;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux ;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable ainsi que de procéder à leur réalisation avec l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Message de la direction

Les activités de la Société, au cours de l'exercice 2007-2008, ont porté principalement sur la gestion de la dette ainsi que sur la fermeture, à l'intérieur des budgets alloués, des derniers projets encore actifs.

En ce qui a trait à l'ensemble des programmes auxquels elle a travaillé, la Société a géré et, pour la plupart, financé la réalisation de 724 projets municipaux d'assainissement des eaux représentant des investissements de près de 3,8 milliards de dollars. De ce nombre, 723 projets ont déjà reçu le statut de « projets fermés à 100 % », dont trois au cours du présent exercice. Il ne reste qu'un seul projet à finaliser, il le sera probablement d'ici la fin de 2008.

Au cours du prochain exercice, le Ministère poursuivra néanmoins une gestion efficace et rigoureuse de la dette de la Société, établie à 2,5 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2007-2008.

Michel Gagnon
Administrateur

Évolution des affaires

La clientèle

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) ainsi que du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, la Société a fourni, depuis sa création, des services de gestion et de financement de projets aux municipalités désireuses de se doter d'ouvrages d'assainissement des eaux usées.

En tenant compte des regroupements, pas moins de 445 municipalités ont confié à la Société, en tout ou en partie, la maîtrise d'œuvre de leurs ouvrages d'assainissement et 182 autres municipalités lui ont confié la gestion et le financement d'études préliminaires relatives à la construction de tels ouvrages. Ces différents mandats ont mené à la réalisation de 691 projets dans le cadre du PAEQ et de 13 projets dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord.

La Société a également fourni à 25 municipalités inscrites au Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) des services professionnels de gestion afin de les assister dans la réalisation d'ouvrages d'assainissement adaptés à leurs besoins. Ceci s'est traduit par la réalisation de 20 projets, tous parachevés au cours de l'exercice 2001-2002.

Les réalisations

PAEQ

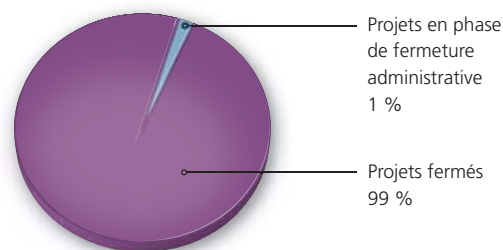
Au terme du PAEQ, la Société aura géré au total 691 projets. De ce nombre, 202 étaient des études préliminaires touchant 208 municipalités, 75, des travaux pour la réfection du réseau existant ou l'aménagement d'un nouveau réseau et 414, des travaux pour la construction d'au moins une station d'épuration.

De ces 691 projets gérés par la Société, 690 ont reçu à ce jour le statut de « projets fermés à 100 % ». Le dernier projet restant, dont les investissements réalisés totalisent environ 41,6 millions de dollars, devrait être fermé d'ici la fin du prochain exercice.

Le nombre total de stations d'épuration construites s'élève à 432. Elles desservent un nombre au moins équivalent de municipalités. Toutes ces stations sont pleinement opérationnelles et sont maintenant la propriété des municipalités.

Une seule municipalité retarde toujours le transfert en sa faveur de certaines propriétés. Ce transfert devrait être complété d'ici la fin du prochain exercice.

ÉTATS DES PROJETS - PAEQ



Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord

Dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, les 13 projets gérés par la Société sont fermés.

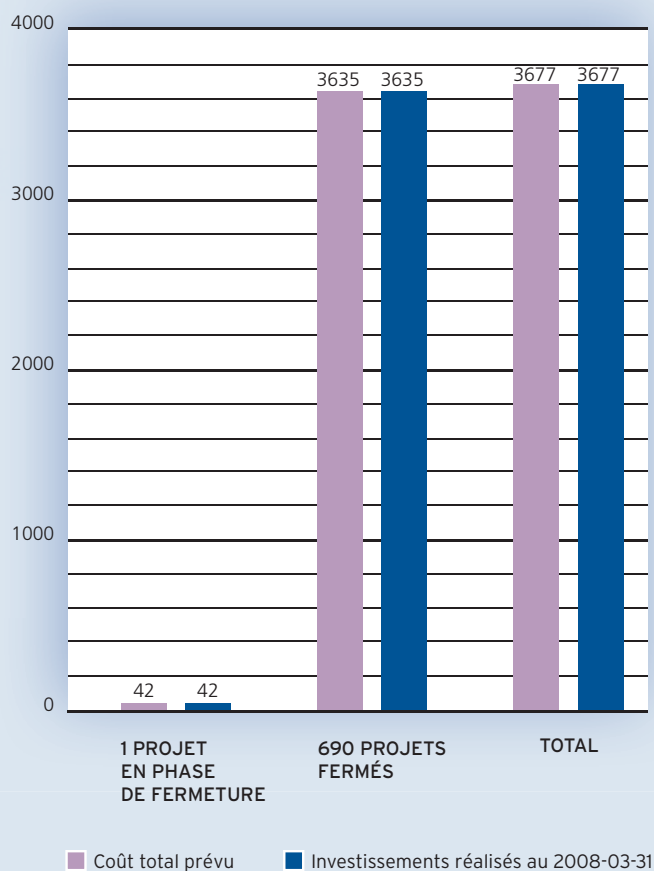
Les investissements

Bilan général

À la fin du présent exercice, les 690 projets « fermés à 100 % » dans le cadre du PAEQ représentent un coût total de l'ordre de 3,6 milliards de dollars et le dernier projet, qui n'est pas encore fermé, représente des investissements de près de 41,6 millions de dollars.

Mis à part les coûts à venir pour régler les dossiers administratifs et légaux des projets en phase de fermeture, les investissements se répartissent comme suit :

RÉPARTITION DU COÛT TOTAL PRÉVU DES PROJETS -
PAEQ (EN MILLIONS DE DOLLARS)





Par ailleurs, l'essentiel des investissements de 50,7 millions de dollars prévus dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord de même que l'ensemble des projets gérés par la Société dans le cadre du PADEM, et évalués à plus de 69 millions de dollars, ont été finalisés au cours de l'exercice 2001-2002.

Exercice 2007-2008

Au cours du présent exercice, aucun investissement n'a été réalisé dans le cadre du PAEQ et du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord.

Pour le prochain exercice, la Société estime qu'aucun investissement n'est prévu, excluant les coûts de règlement des dernières actions en justice.

Le financement des ouvrages

Dans le cadre des programmes que la Société administre, celle-ci contracte les emprunts nécessaires au financement des projets dont elle est le maître d'œuvre et se fait rembourser, d'une part, la participation gouvernementale pour et au nom des municipalités et, d'autre part, la participation municipale par chacune de ses municipalités clientes.

Au cours du présent exercice, les taux d'intérêt négociés par la Société pour les emprunts temporaires ont été inférieurs, en moyenne, d'environ 1,42 % au taux d'intérêt préférentiel des banques à charte canadiennes généralement consenti aux municipalités de grande taille. Le coût moyen de financement a été de 4,63 %, comparativement à 4,37 % pour l'exercice précédent.

La Société a réalisé durant l'année des financements privés permanents totalisant 120,8 millions de dollars (\$ CA). La durée moyenne pondérée des emprunts de l'année est de 8 ans avec un taux d'intérêt moyen pondéré effectif de 4,76 % (s. a.).

MODES DE FINANCEMENT (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Mode de financement	Type	Échéance	Date de l'acceptation de l'offre	Coût net à l'emprunteur (taux effectif)	Montant
Temporaire	Billets à terme	30 à 90 jours			11 750
Permanent					11 750
	Privé « X »	2014-07-31	1989-06-27	10,25	50 000
	Privé « BJ »	2009-06-01	1999-03-04	5,91	165 000
	Privé « BK »	2009-06-01	2000-09-29	6,36	75 855
	Privé « BM »	2010-12-01	2000-11-24	6,54	150 000
	Privé « BN »	2009-06-01	2001-02-09	6,06	50 000
	Privé « BP »	2010-12-01	2001-09-21	6,06	130 000
	Privé « BQ »	2009-02-04	2002-01-25	5,77	110 000
	Privé « BT »	2010-10-01	2002-10-28	5,34	245 000
	Privé « BW »	2013-10-01	2003-07-16	5,28	93 656
	Privé « BY »	2013-10-01	2003-08-08	5,36	65 000
	Privé « BZ »	2008-09-09	2003-08-20	4,39	2 635
	Privé « CA »	2010-12-01	2003-08-29	5,03	65 146
	Privé « CB »	2013-10-01	2003-09-10	5,24	100 000
	Privé « CF »	2008-12-01	2003-11-12	4,63	2 190
	Privé « CG »	2011-12-01	2003-11-12	5,23	7 500
	Privé « CH »	2013-10-01	2003-11-28	5,27	214 200
	Privé « CJ »	2009-08-25	2004-08-05	4,54	16 500
	Privé « CI »	2014-12-01	2004-08-05	5,28	100 000
	Privé « CK »	2014-06-30	2004-11-30	4,99	60 000
	Privé « CL »	2015-03-02	2005-02-09	4,62	90 000
	Privé « CM »	2008-10-01	2005-08-23	3,63	2 880
	Privé « CN »	2013-10-01	2005-08-23	4,17	21 450
	Privé « CO »	2015-12-01	2005-08-23	4,32	85 750
	Privé « CQ »	2011-04-01	2006-03-10	4,50	52 622
	Privé « CR »	2013-04-01	2006-03-10	4,66	5 808
	Privé « CS »	2016-04-01	2006-03-10	4,77	88 633
	Privé « CT »	2015-12-01	2006-03-10	4,71	2 062
	Privé « CU »	2018-04-02	2006-03-10	4,88	820
	Privé « CV »	2019-04-01	2006-03-10	4,89	1 872
	Privé « CW »	2011-05-31	2006-05-31	4,75	2 045
	Privé « CX »	2016-12-01	2006-08-22	4,82	41 971
	Privé « CY »	2011-05-31	2006-05-31	4,67	41 143
	Privé « CZ »	2016-12-01	2006-08-22	4,79	73 551
	Privé « DA »	2009-08-04	2006-11-27	4,23	11 790
	Privé « DB »	2009-08-04	2006-11-27	4,31	3 470
	Privé « DC »	2011-10-28	2006-11-27	4,29	11 632
	Privé « DD »	2014-12-01	2006-11-27	4,40	44 585
	Privé « DE »	2016-10-11	2006-11-27	4,49	68 278
	Privé « DF »	2016-10-11	2006-11-27	4,55	665
	Privé « DG »	2017-12-01	2007-09-19	4,96	1 318
	Privé « DH »	2017-12-01	2007-09-19	4,93	1 087
	Privé « DI »	2029-06-01	2007-09-19	5,10	7 603
	Privé « DJ »	2010-12-01	2007-10-01	4,63	7 615
	Privé « DK »	2012-10-01	2007-10-01	4,67	5 148
	Privé « DL »	2017-12-01	2007-10-31	4,99	43 726
	Privé « DM »	2012-10-01	2007-11-29	4,53	48 782
	Privé « DN »	2017-12-01	2007-12-18	4,75	3 757
	Privé « DO »	2017-12-01	2007-12-18	4,75	1 723
					2 474 468
					<u>2 486 218</u>

Les frais d'exploitation

Les revenus de la Société proviennent principalement des frais de gestion afférents aux ouvrages qu'elle gère et finance.

En vertu de sa loi constitutive, la Société doit s'auto-financer à même ses revenus d'exploitation, ce qui l'oblige à mettre en œuvre une organisation souple et efficace et à gérer ses dépenses d'exploitation avec rigueur et prudence. Elle doit donc établir le niveau de ses dépenses en fonction du niveau des investissements qu'elle réalise afin de respecter le principe d'autofinancement de ses activités.

La Société prévoit compléter l'ensemble de ses mandats de gestion de projets d'ici la fin du prochain exercice. À cet égard, le budget d'exploitation prévu de la Société, pour l'exercice 2008-2009, est fixé à 16 000 \$.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DÉPENSES D'EXPLOITATION

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Effectifs	2	2	0
Dépenses d'exploitation	0,33 M\$	0,31 M\$	0,03 M\$

États financiers

de l'exercice terminé le 31 mars 2008



Rapport de la direction

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

La direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

L'administrateur de la Société,

Michel Gagnon

Québec, le 4 juillet 2008

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2008 et les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 4 juillet 2008

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
PRODUITS		
Honoraires de gestion (note 4)	9	415
Produits financiers		
Gouvernement du Québec	124 175	132 119
Municipalités	12 688	14 130
Autres	2 666	3 133
	139 538	149 797
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux (note 5)	-	236
Frais de fonctionnement	28	70
Règlement sur litige	-	144
Frais financiers (note 6)	139 510	149 347
	139 538	149 797

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 mars 2008

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 671	767
Débiteurs		
Gouvernement du Québec	45 102	46 664
Municipalités	3 483	4 075
Autres	-	62
Créances du gouvernement du Québec (note 7)	38 980	81 759
Créances des municipalités (note 7)	17 901	21 403
Frais payés d'avance	24	19
	107 161	154 749
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 7)	2 204 670	2 243 535
Créances à long terme des municipalités (note 7)	153 429	174 126
Ouvrages réalisés et non facturés	232	245
Placement long terme – Fonds d'amortissement (note 8)	60 600	58 902
Autres éléments d'actifs	832	1 216
	2 526 924	2 632 773
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 6)	49 326	51 484
Versements sur la dette à long terme (note 9)	56 368	102 538
	105 694	154 022
Charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés	175	-
Dette à long terme (note 9)	2 420 638	2 478 328
Produits reportés	417	423
	2 526 924	2 632 773
Éventualités (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Administrateur de la Société

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Activités d'exploitation		
Rentrée de fonds – honoraires de gestion	3	27
Rentrée de fonds – produits financiers	141 884	154 630
Sortie de fonds – intérêts versés	(140 968)	(152 628)
Sortie de fonds – autres frais financiers	(250)	(1 122)
Sortie de fonds – frais d'administration	-	(874)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	669	33
Activités d'investissement		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	-	(677)
Encaissement des créances à long terme	105 856	157 860
Encaissement – fonds d'amortissement	15 130	28 893
Acquisition de placement – fonds d'amortissement	(16 828)	(18 250)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	104 158	167 826
Activités de financement		
Remboursement des charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés	-	(927)
Produit de la dette à long terme	120 696	299 097
Remboursement de la dette à long terme	(224 619)	(466 010)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(103 923)	(167 840)
Augmentation nette de l'encaisse	904	19
Encaisse au début	767	748
Encaisse à la fin	1 671	767

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2008

1. Identification et financement

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, est constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1). Elle est une Société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

La Société a réalisé des études et des travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout pour le compte des municipalités et facture le gouvernement du Québec et les municipalités pour leur financement.

En vertu d'une modification à la loi constitutive de la Société, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2007 (2006, chapitre 60), les affaires de la Société sont administrées par la personne que désigne le ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec.

2. Conventions comptables

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

- **Produits reportés**

La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux produits reportés ou, dans le cas contraire, un montant des produits reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux produits de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec, comprennent les charges effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Placement à long terme – Fonds d'amortissement

Les placements dans le fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût.

Notes complémentaires

31 mars 2008

2. Conventions comptables (suite)

Autres éléments d'actif

La prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

3. Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu et les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Le chapitre 3855 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Les chapitres 1530, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant au chapitre 3855, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence, sur les états financiers, de l'application des modifications de cette norme.

4. Honoraires de gestion

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Honoraires facturés	3	27
Virement des produits reportés	6	388
	9	415

Notes complémentaires

31 mars 2008

5. Traitements et avantages sociaux

La valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, soit tous les services autres que la gestion du fonds d'amortissement, n'est pas reflétée à ce poste. Toutefois, depuis le 15 décembre 2005, le coût des services fournis par un employé du MAMR pour la gestion du fonds d'amortissement de la Société correspond à 0,075 % de l'encours moyen des actifs du fonds d'amortissement. Ces frais sont soustraits du taux de rendement obtenu sur les actifs du fonds d'amortissement.

6. Frais financiers

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Intérêts sur obligations et effets à payer	135 102	141 026
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	447	317
Frais de garantie d'emprunt	250	250
Intérêts sur emprunts temporaires	1 045	4 621
Intérêts sur fonds d'amortissement crédités aux municipalités	2 666	3 133
	139 510	149 347

La charge d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, s'élève à 131 007 953 \$ (2007 : 131 297 067 \$). Au 31 mars 2008, les intérêts courus à payer relatifs à ces emprunts et inclus dans le poste charges à payer et frais courus, s'élevaient à 48 233 399 \$ (2007 : 50 398 728 \$).

Notes complémentaires

31 mars 2008

7. Créances à long terme

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement du Québec	2 243 650	2 325 294
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(38 980)	(81 759)
	2 204 670	2 243 535
Municipalités	171 330	195 529
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(17 901)	(21 403)
	153 429	174 126

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :	
Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans
Travaux d'assainissement :	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt des obligations afférentes.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation, la portion échue de ses créances.

Notes complémentaires

31 mars 2008

8. Placement long terme - Fonds d'amortissement

La Société a constitué un fonds d'amortissement portant intérêt pour le remboursement de la dette à long terme, part des municipalités, à partir des remises périodiques de capital des municipalités. Les actifs du fonds d'amortissement sont déposés au ministère des Finances et ont généré un taux de rendement net moyen de 4,2347 % pour l'année terminée au 31 mars 2008 (2007 : 4,9716 %).

Un rendement net garanti de 4,482 % sur l'encours moyen du placement du fonds d'amortissement a été accepté par la Société pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

L'avoir du fonds d'amortissement, au 31 mars 2008, se détaille comme suit :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	-	1
Intérêts courus à recevoir	1 034	1 513
Placement – Obligations	59 687	57 388
	60 721	58 902
PASSIF		
Contrat d'échange de taux d'intérêt	121	-
AVOIR DU FONDS	60 600	58 902

Notes complémentaires

31 mars 2008

9. Dette à long terme

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
OBLIGATIONS ET EFFETS À PAYER (a)		
Années d'échéance		
2008	-	213 289
2009	120 817	120 677
2010	323 783	323 612
2011	601 988	594 193
2012	117 091	116 903
2013	58 085	-
	1 221 764	1 368 674
2014-2018	1 235 566	1 188 528
2019-2023	323	584
2024-2030	7 603	-
	2 465 256	2 557 786
EMPRUNTS TEMPORAIRES (b)	11 750	23 080
	2 477 006	2 580 866
VERSEMENTS ÉCHÉANT EN DEÇÀ D'UN AN	(56 368)	(102 538)
	2 420 638	2 478 328

a. Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 415 256 246 \$ (2007 : 2 507 785 966 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

b. Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 142 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Le montant de 11 750 000 \$ (2007 : 23 080 000 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

Notes complémentaires

31 mars 2008

9. Dette à long terme (suite)

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt fixe contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

	2008	2007
	(en pourcentage)	
ANNÉES D'ÉCHÉANCE	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
2009-2013	5,61	5,63
2014-2018	5,17	5,17
2019-2023	4,89	4,89
2024-2030	5,10	-
Moyenne pondérée	5,39	5,41

10. Éventualités

En date de préparation des états financiers, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 735 000 \$. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. Il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec et aux municipalités.

11. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Notes complémentaires

31 mars 2008

12. Juste valeur des instruments financiers

Placement à long terme – Fonds d’amortissement

Au 31 mars 2008, la juste valeur du placement dans le fonds d’amortissement s’établissait à 61 492 065 \$ (2007 : 58 493 553 \$), compte tenu de l’actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l’échéance et taux d’intérêt.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2008, la juste valeur de la dette à long terme s’établissait à 2 661 762 909 \$ (2007 : 2 716 389 826 \$), alors que la valeur comptable est de 2 465 256 246 \$ (2007 : 2 557 785 966 \$). La juste valeur a été établie par l’actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l’échéance et taux d’intérêt.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2008 au montant de 11 750 000 \$ (2007 : 23 080 000 \$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Créances à long terme

La juste valeur des créances à long terme et celle du placement long terme – fonds d’amortissement équivalent sensiblement celle de la dette à long terme compte tenu que ces créances sont assorties des mêmes conditions s’appliquant à celles de la dette à long terme.

Autres éléments d’actifs et passifs

La juste valeur de l’encaisse, des débiteurs et des charges à payer et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d’échéance.



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

800, rue du Square-Victoria, bureau 3.10
C. P. 386, succ. Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1J2

Téléphone : 514 873-7411
Télécopieur : 514 873-8257